

INTERDISONS LA PÊCHE AU VIF



Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins. Photos : Ludovic Sueur / PAZ.

**SIGNEZ LA PÉTITION SUR
ZOOPLIS.FR**

LA PÊCHE AU VIF EST UNE PRATIQUE BARBARE. ABOLISSONS-LA !

Elle est d'ailleurs interdite dans plusieurs pays (l'Allemagne, l'Ecosse, l'Irlande ou la Suisse...).

Il s'agit de planter un hameçon dans le dos ou la bouche d'un poisson vivant afin d'attirer son prédateur qui mordra à l'hameçon. Le poisson transpercé vivant peut souffrir pendant des heures et à l'approche du prédateur, paniquera sans issue possible.

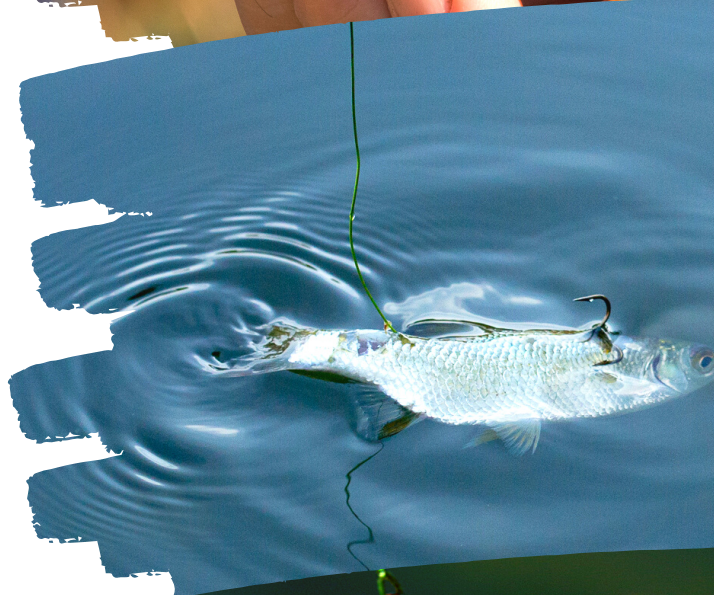
Les poissons appâts, appelés « vifs », sont pêchés en amont et sont maintenus vivants dans de petits volumes d'eau (« seaux à vifs ») pendant plusieurs heures, voire plusieurs jours. **Ces conditions sont douloureuses et stressantes pour les poissons.**

L'état des connaissances scientifiques démontre la capacité des poissons à ressentir la souffrance, leur richesse émotionnelle et la complexité de leur vie sociale.

Cette pratique archaïque et cruelle n'a plus sa place dans notre société.

→ Nous demandons l'interdiction de la pêche au vif en France, c'est-à-dire l'interdiction de l'utilisation de vertébrés vivants comme appâts.

→ Nous demandons aux Mairies de s'engager publiquement contre la pêche au vif.



Écrivez-nous : contact@zoopolis.fr
Pour nous soutenir et faire un don :
zoopolis.fr



**Paris
Animaux
Zoopolis**